

CONDUITE FACE AUX MALADIES PULMONAIRES ASSOCIÉES AU VAPOTAGE

Cet appel à la vigilance est destiné aux médecins et aux autres professionnels du réseau de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale dans l'optique de l'identification et du signalement de cas de maladies pulmonaires associées au vapotage

Contexte

Les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) publient tous les mardis les statistiques les plus récentes sur le nombre de cas déclarés et décédés de maladies pulmonaires sévères associées au vapotage aux États-Unis¹. En date du 5 novembre 2019, 2051 cas et 39 décès ont été signalés aux CDC. L'Agence de santé publique du Canada publie également un état de situation sur les statistiques canadiennes (11 novembre 2019), le Québec compte 2 cas et le Canada 7 cas confirmés ou probables². Une personne ayant été hospitalisée dans un établissement de la région de Québec à la fin octobre 2019 fait actuellement l'objet d'une enquête épidémiologique en vue de confirmer ou d'infirmer si le problème pulmonaire dont elle a été atteinte est en lien avec le vapotage.

À l'échelle canadienne, une définition de cas a été formulée pour uniformiser le signalement des cas et favoriser la déclaration aux autorités de santé publique. La définition de cas est disponible au verso du présent document. Une enquête épidémiologique, décrétée par le directeur national de santé publique, sera réalisée pour les cas déclarés et permettra de suivre l'évolution de la situation au Québec.

Pratiques de vapotage

Le vapotage consiste à chauffer des liquides de vapotage dans le but de consommer de la nicotine ou des cannabinoïdes. Les liquides de vapotage contiennent des solvants comme du propylène glycol et des glycérols végétaux ainsi que des arômes.

Les dispositifs électroniques de vapotage sont dotés d'un réservoir (incluant capsule ou cartouche) à remplir de liquide ou prérempli. Plusieurs appellations désignent les dispositifs de vapotage : cigarette électronique, vapoteuse, système à capsules, « vape pen », « mods », « pods », electronic nicotine delivery system (ENDS).

Par ailleurs, la pratique de tamponnage (ou dabbing) consiste à chauffer, à haute température, des extraits solides ou liquides de cannabis très concentrés en THC. Plusieurs dispositifs peuvent être utilisés dans la pratique du dabbing tels que la pipe à dab, le crayon à dab ou le crayon à cire.

Manifestations cliniques et radiologiques rapportées

Les symptômes respiratoires comprennent généralement de l'essoufflement, de la toux et des douleurs thoraciques. Les symptômes gastro-intestinaux tels que les vomissements, la diarrhée et les douleurs abdominales sont fréquents. La fièvre est souvent présente. La gravité des symptômes peut nécessiter une hospitalisation, l'administration d'oxygène, l'admission à l'unité des soins intensifs, la ventilation mécanique, etc.

Plusieurs personnes atteintes ont reçu des antibiotiques sans amélioration de leur état. Il semble que les corticostéroïdes soient efficaces chez certains patients. Sur la radiographie du poumon, des infiltrats étaient notés et la tomographie démontait des opacités en verre dépoli.

INTERVENTIONS ATTENDUES DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

- **Être vigilant** lors de l'évaluation clinique d'un usager présentant des symptômes de maladie pulmonaire;
 - ✓ Vérifier si l'usager a utilisé des produits de vapotage au cours des 90 derniers jours;
- **Évaluer** s'il s'agit d'un cas confirmé ou probable selon les critères de la définition de cas fournie dans le tableau ci-joint (verso) également disponible à l'adresse web indiquée plus bas;
 - ✓ Comme il s'agit d'un diagnostic d'exclusion, il est important de demander un multiplex (panel) viral ainsi qu'un TAAN pour éliminer le virus de l'influenza (ou un test rapide);
- **Déclarer** rapidement le cas probable ou le cas confirmé de maladie pulmonaire associé au vapotage;
 - ✓ Envoyer la déclaration en complétant les informations du formulaire de signalement : www.d8.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/SantePublique/DSPU_signalement_maladie_vapotage.docx, le médecin ou le professionnel qui signale le cas sera contacté par un responsable de la Direction de santé publique pour la réalisation de l'enquête épidémiologique;
- **Obtenir et conserver** les produits de vapotage utilisés par le patient (dispositifs et liquides de vapotage) si possible. Ces produits seront envoyés à un laboratoire désigné à cette fin.

Les cas pour lesquels le Centre antipoison du Québec a été contacté seront automatiquement déclarés à la Direction de santé publique.

Par Marie-Claude Messely, M. D. et Christian Riel-Roberge de l'équipe Santé et environnement de la Direction de santé publique.

Pour joindre la Direction de santé publique du CIUSSS-CN :

Jour : 418 666-7000, poste 10006
Soir, fin de semaine, congé férié : 418 670-8891
Fax confidentiel : 418 666-2769
Courriel : MADOchimiqueDSP03@ssss.gouv.qc.ca

Les documents relatifs au dossier du vapotage sont déposés sur le site web à l'adresse suivante : <https://www.d8.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/reductiondesmefaits/vapotage>.

¹ https://www.cdc.gov/tobacco/basic_information/e-cigarettes/severe-lung-disease.html#latest-outbreak-information

² <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-pulmonaire-vapotage.html>

La définition* de cas nationale des maladies pulmonaires graves associées au vapotage et au « dabbing »

- 21 octobre 2019 -

Cas confirmés	<p>Antécédents de vapotage ou de tamponnage (<i>dabbing</i>)** dans les 90 jours précédant l'apparition des symptômes[†].</p> <p>ET</p> <p>Infiltrat pulmonaire tel que des opacités sur une radiographie pulmonaire simple ou des opacités en verre dépoli sur une tomographie thoracique.</p> <p>ET</p> <p>Absence d'infection pulmonaire lors du bilan initial. <u>Les critères minimaux</u> comprennent un résultat négatif aux tests suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un test de détection d'un multiplex (panel) viral respiratoire par des tests d'amplifications des acides nucléiques (TAAN); • Un TAAN pour détecter le virus de l'influenza ou une épreuve de dépistage rapide, si l'épidémiologie locale soutient les tests. • Tous les autres tests de maladies infectieuses respiratoires indiqués cliniquement (ex. : antigène urinaire pour la <i>Legionella</i>, culture d'expectorations si la toux est productive, culture de lavage bronchoalvéolaire [LBA] si effectuée, hémoculture, infections respiratoires opportunistes liées au VIH, si approprié). <p>ET</p> <p>Aucune indication dans le dossier médical d'autres diagnostics plausibles (ex. : d'origine cardiaque, rhumatologique ou néoplasique).</p>
----------------------	--

Cas probables	<p>Antécédents de vapotage ou de tamponnage (<i>dabbing</i>)** dans les 90 jours précédant l'apparition des symptômes[†].</p> <p>ET</p> <p>Infiltrat pulmonaire tel que des opacités sur une radiographie pulmonaire simple ou des opacités en verre dépoli sur une tomographie thoracique.</p> <p>ET</p> <p>Infection identifiée par culture ou TAAN, mais l'équipe clinique[§] croit que ce n'est pas la seule cause du processus sous-jacent de la maladie respiratoire <u>ou</u> que les critères minimaux pour exclure une infection pulmonaire ne sont pas atteints (tests non effectués), et l'équipe clinique[§] croit que l'infection n'est pas la seule cause du processus sous-jacent de la maladie respiratoire.</p> <p>ET</p> <p>Aucune indication dans le dossier médical d'autres diagnostics plausibles (ex. : d'origine cardiaque, rhumatologique ou néoplasique).</p>
----------------------	---

* Ces définitions de cas sont destinées à la surveillance et non au diagnostic clinique; elles pourraient être modifiées et mises à jour, s'il y a lieu, à mesure que d'autres renseignements seront connus.

** Le vapotage consiste à inhaler et à expirer un aérosol pouvant contenir de la nicotine, du THC, du CBD, des cannabinoïdes synthétiques (Spice, K2), des arômes ou autres substances générés par un dispositif de vapotage (ex. : cigarette électronique, vapoteuse, système à capsules, « vape pen », « mods », « pods », electronic nicotine delivery system [ENDS]). Le *Dabbing* consiste à inhaler de petites quantités d'extraits de cannabis à concentration élevée de THC ou CBD (ex. : wax, shatter) chauffées à de très hautes températures par le biais d'une pipe à dab (dab rig) ou d'un autre dispositif adapté à cet usage.

† Les symptômes peuvent inclure de l'essoufflement, de la toux, des douleurs thoraciques, des vomissements, de la diarrhée, des douleurs abdominales et de la fièvre. La gravité des symptômes peut nécessiter une hospitalisation, l'administration d'oxygène supplémentaire, l'admission à l'unité des soins intensifs (USI), la ventilation mécanique et peut entraîner le décès.

§ L'équipe clinique de soins pour le patient.